

# COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

L'échéance de transfert des heures de DIF vers le CPF prolongée au 30 juin 2021

Il y a quelques semaines, nous faisons un zoom sur le Compte Personnel de Formation et vous alertions sur l'importance de transférer vos heures de DIF sur celui-ci avant le 31 décembre 2020. Les députés ont adopté le 24 octobre dernier un amendement repoussant l'échéance au 30 juin 2021, et ce en raison de la crise sanitaire. Voici de nouveau les éléments avec la mise à jour.

## Quelles sont les caractéristiques du CPF ?

- comme son nom l'indique, il est personnel donc attaché à la personne et non au contrat de travail (contrairement au DIF auparavant)
- il nous suit tout au long de notre carrière
- il finance des formations qualifiantes et certifiantes
- il est alimenté chaque année en euros (500 précisément)

## Comment peut-on l'utiliser pour se former ?

### *Info pratique à ne pas manquer*

Notre CPF doit être activé sur le site [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr) et il est important de transférer nos heures de DIF sur notre CPF d'ici le 30 juin 2021, sinon elles seront perdues (attestation du solde de DIF conservée par nos soins depuis fin 2014 ou à récupérer auprès de notre conseiller(e) RH en professionnalisation).



**NOUVELLE  
ECHEANCE**

### *Une fois notre CPF à jour, 2 options sont possibles :*

- nous l'utilisons (totalement ou partiellement) pour nous former pendant le temps de travail  
-> l'accord de notre manager est indispensable ; nous serons rémunéré(e) pendant notre temps de formation.
- nous l'utilisons (totalement ou partiellement) pour nous former en dehors du temps de travail  
-> pas besoin de passer par RTE ; nous ne serons pas rémunéré(e) pendant notre temps de formation.

## A qui s'adresser pour avoir plus d'infos ?

Notre conseiller(e) RH en professionnalisation est notre interlocuteur/trice privilégié(e)  
Et/ou

## BESOIN D'INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Veuillez contacter vos interlocuteurs habituels ou  
nous écrire à [RTE-FO@rte-france.com](mailto:RTE-FO@rte-france.com)

**AGIR, NE PAS SUBIR**  
[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)